

- étudier le programme de travail de la Décennie d'action des Nations Unies pour la nutrition (2016-2025), déterminer les contributions potentielles du CSA dans le cadre du mandat qui lui est confié et présenter une proposition à ce sujet à la quarante-quatrième session du CSA;
- d) demande au Secrétariat du CSA d'organiser, sous réserve des ressources disponibles, plusieurs manifestations pour faire émerger une vision commune des enjeux et jeter les fondements d'une intervention éclairée du Comité sur les plans de la coordination et de la convergence des politiques.
1. Le présent document propose un cadre au CSA pour intensifier sa contribution à la lutte mondiale contre la malnutrition sous toutes ses formes, en conformité avec son mandat.

I. TOILE DE FOND ET CONTEXTE

2. On reconnaît de plus en plus que la nutrition revêt une importance capitale pour les êtres humains à l'heure où la situation alimentaire subit de profonds changements en raison de l'évolution rapide des conditions sociales, culturelles, économiques et politiques¹. C'est pourquoi la nutrition se trouve désormais au cœur des préoccupations mondiales, qu'il s'agisse des politiques ou du développement. Elle est aujourd'hui considérée comme un puissant moteur du développement durable, indispensable à la concrétisation des objectifs de développement durable (ODD)² adoptés dans le cadre du Programme 2030.

3. La malnutrition sous toutes ses formes – dénutrition, carences en micronutriments, excès pondéral et obésité³ –, non seulement influe sur les perspectives de vie des êtres humains en nuisant à leur santé et à leur bien-être, mais constitue aussi un fardeau sur les plans économique et social pour les communautés et les pays. Ses causes, qui vont de la pauvreté au sous-développement en passant par un contexte socioéconomique défavorable, sont à la fois complexes et multidimensionnelles, et sont souvent à l'origine de nombreux problèmes: accès précaire à une alimentation saine, équilibrée et diversifiée et à de l'eau potable; pratiques inappropriées en matière d'alimentation et de soins aux nourrissons et aux jeunes enfants; hygiène et assainissement défectueux; accès insuffisant à l'éducation et aux services de santé.

4. On observe une volonté grandissante de la part d'un grand nombre d'acteurs de toutes sortes de s'attaquer à la malnutrition, et ce, à tous les niveaux et dans un large éventail de secteurs. En novembre 2014, les Membres de la FAO et de l'OMS se sont engagés à éliminer la faim et la malnutrition sous toutes leurs formes à l'occasion de la deuxième Conférence internationale sur la nutrition (CIN2), «réaffirmant le droit de chacun d'avoir accès à une alimentation sûre, suffisante et nutritive dans l'exercice du droit à une alimentation adéquate ainsi que le droit fondamental de chacun

¹ Bien qu'elle soit en constant recul, la dénutrition demeure à un niveau inacceptable, tandis que d'autres formes de malnutrition, telles que l'excès pondéral, l'obésité et les maladies non transmissibles liées à l'alimentation, ne cessent de prendre de l'ampleur: selon les plus récentes estimations disponibles, quelque 800 millions de personnes souffrent de sous-alimentation chronique en 2014-16 (FAO, L'état de l'insécurité alimentaire dans le monde, 2015); plus de 2 milliards de personnes présentent des carences en micronutriments et 1,9 milliard d'adultes sont en surpoids, parmi lesquels 600 millions sont obèses (OMS, 2015).

² La nutrition est mentionnée de façon explicite dans l'objectif de développement durable 2 (ODD 2) du Programme de développement durable à l'horizon 2030, à savoir: «Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable», objectif qui s'accompagne notamment d'une cible ambitieuse qui consiste à mettre fin à la malnutrition sous toutes ses formes. La nutrition joue également un rôle déterminant dans l'atteinte d'autres objectifs du Programme 2030, en particulier ceux portant sur la pauvreté, la santé, l'éducation, l'égalité des sexes, le travail, la croissance, la réduction des inégalités et le changement climatique.

³ Le terme «malnutrition» employé dans le présent document désigne toujours «la malnutrition sous toutes ses formes, y compris la dénutrition, les carences en micronutriments, l'excès pondéral et l'obésité».

d'être à l'abri de la faim»⁴. Ils se sont également accordés sur une série d'options politiques et de stratégies volontaires que les gouvernements, en concertation avec d'autres parties prenantes, peuvent adopter pour mettre en œuvre les engagements pris lors de la CIN2⁵.

5. La dimension nutritionnelle fait partie intégrante du concept de sécurité alimentaire et des travaux du CSA, et le Comité est résolu à épauler encore davantage les gouvernements et autres parties prenantes dans la bataille qu'ils livrent actuellement contre la malnutrition, notamment dans le contexte de la Décennie d'action des Nations Unies pour la nutrition (2016-2025) qui a été proclamée le 1^{er} avril 2016⁶ par l'Assemblée générale des Nations Unies, laquelle a souscrit aux documents finaux de la CIN2⁷.

6. Compte tenu de son mandat et en sa qualité de forum à parties prenantes multiples d'envergure internationale, le CSA est à même de faire avancer les choses en améliorant la cohérence des politiques à l'échelle mondiale et en favorisant l'action coordonnée d'une multitude d'acteurs, contribuant par là même à la réalisation collective de l'objectif de bien-être nutritionnel pour tous par l'intermédiaire d'une approche véritablement intégrée. Dans le cadre de leur action, les pays auront besoin d'un appui coordonné des institutions et organes du système des Nations Unies ayant un mandat précis dans le domaine de la nutrition⁸, ainsi que de partenariats multisectoriels d'envergure entre les divers acteurs concernés, y compris la société civile et le secteur privé, à tous les niveaux⁹.

II. VISION

7. Le CSA reconnaît la nécessité d'adopter une approche globale, interdisciplinaire et inclusive de la nutrition pour établir des liens entre les divers secteurs concernés – en particulier le secteur de l'alimentation et de l'agriculture¹⁰ et celui de la santé –, dans la perspective de la concrétisation progressive du droit à une alimentation adéquate dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale. Dans l'esprit de l'approche globale du CSA¹¹, la mobilisation du Comité au service de la nutrition s'inscrira dans la vision suivante:

⁴ CIN2, Document final de la Conférence: Déclaration de Rome sur la nutrition, novembre 2014.

⁵ CIN2, Document final de la Conférence: Cadre d'action, novembre 2014.

⁶ Résolution A/70/L.42 de l'Assemblée générale des Nations Unies.

⁷ L'Assemblée générale des Nations Unies a exhorté la FAO et l'OMS à gérer la mise en œuvre de la Décennie en collaboration avec le Programme alimentaire mondial (PAM), le Fonds international de développement agricole (FIDA) et le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), et à élaborer un programme de travail en faisant appel à des dispositifs de coordination tels que le Comité permanent de la nutrition du système des Nations Unies ainsi qu'à des instances à parties prenantes multiples, comme le Comité de la sécurité alimentaire mondiale. Elle a également invité les gouvernements et autres parties prenantes, notamment les organisations internationales et régionales, la société civile, le secteur privé et les milieux universitaires, à appuyer activement la mise en œuvre de la Décennie d'action pour la nutrition.

⁸ En tant que plateforme spécifique du système des Nations Unies, le Comité permanent de la nutrition joue un rôle important dans la coordination de la politique de l'Organisation, conformément à ses quatre objectifs stratégiques: porter à son maximum la cohérence de la politique, ainsi que l'action de plaidoyer, menées par le système des Nations Unies en matière de nutrition; favoriser la cohérence dans l'exécution des programmes et faire rendre des comptes à ce sujet par le système des Nations Unies; étudier les nouvelles problématiques qui se font jour dans le domaine de la nutrition; et promouvoir le partage des connaissances au sein du système des Nations Unies (Plan stratégique 2016-2020 du Comité permanent de la nutrition).

⁹ CIN2, Déclaration de Rome sur la nutrition, paragraphe 14 o): «les organismes des Nations Unies, notamment le Comité de la sécurité alimentaire mondiale et les institutions financières internationales et régionales, doivent collaborer plus efficacement à l'appui des efforts nationaux et régionaux, selon le cas et renforcer la coopération internationale et l'aide au développement afin d'accélérer les progrès en matière de lutte contre la malnutrition».

¹⁰ Par «agriculture», on entend les cultures, l'élevage, les forêts, la pêche et l'aquaculture.

¹¹ Depuis sa réforme en 2009, le Comité de la sécurité alimentaire mondiale (CSA) a pour objectif d'être «la principale plateforme internationale et intergouvernementale ouverte, regroupant un large éventail de parties prenantes ayant pris l'engagement de travailler ensemble de façon coordonnée et à l'appui de processus impulsés par les pays pour l'élimination de la faim et la garantie de la sécurité alimentaire et nutritionnelle de

Un monde libéré de la malnutrition sous toutes ses formes, dans lequel toute personne à tous les stades de sa vie et à tout moment a accès à une alimentation adéquate et à un régime alimentaire varié, équilibré et sain qui lui permettent de mener une vie saine et active.

8. Le CSA apportera sa pierre à l'édifice en encourageant, par l'intermédiaire de processus à parties prenantes multiples et intersectoriels inclusifs, l'élaboration de politiques efficaces fondées sur des éléments factuels aux fins de la lutte contre la malnutrition.

III. INTERVENTION INITIALE AXÉE SUR LES SYSTÈMES ALIMENTAIRES

9. Compte tenu du mandat du CSA et du fait qu'il réunit les diverses parties prenantes, les systèmes alimentaires¹² apparaissent comme un premier axe d'intervention prioritaire, laquelle intervention pourra être étendue ultérieurement à d'autres domaines dans le cadre de la vision à long terme, sous réserve de l'approbation du CSA. En faisant porter ses efforts dans un premier temps sur les systèmes alimentaires et sur les chaînes de valeur alimentaires, le CSA s'appuiera sur les travaux qu'il a déjà réalisés par le passé dans un certain nombre de domaines pertinents, notamment les travaux du Groupe d'experts de haut niveau sur la sécurité alimentaire et la nutrition (HLPE). Il tirera également parti des compétences techniques des spécialistes des trois organismes ayant leur siège à Rome, de l'OMS et d'autres organismes du système des Nations Unies ayant un mandat dans le domaine de la nutrition, et mettra à profit les liens qui unissent systèmes alimentaires et nutrition, thème d'un intérêt et d'une importance planétaires.

10. Les systèmes alimentaires jouent un rôle essentiel en ce qui concerne l'accès à une alimentation adéquate et à des régimes alimentaires sains. Influencés par des facteurs politiques, environnementaux, culturels et socioéconomiques, tels que la pauvreté, l'inégalité, les moyens d'existence, le changement climatique et la gestion des ressources naturelles, ces systèmes sont en outre façonnés par les objectifs et les actions d'un grand nombre d'acteurs différents, parmi lesquels le secteur privé, qui joue un rôle important. L'amélioration de la santé et de la nutrition n'est que l'un des objectifs poursuivis par les multiples acteurs concernés par les systèmes alimentaires, allant des petits producteurs et petites industries de transformation aux grandes entreprises multinationales, d'où de possibles tensions entre des objectifs parfois contradictoires comme la nutrition et la rentabilité.

l'ensemble de l'humanité. Le CSA luttera pour un monde libéré de la faim dans lequel les pays mettent en œuvre les directives volontaires à l'appui de la concrétisation progressive du droit à une alimentation adéquate dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale» (document relatif à la réforme du CSA, CFS:2009/2 Rev.2, par. 4). Dans le document de la FAO paru en 2014 et intitulé «Integrating the Right to Adequate Food in National Food and Nutrition Security Policies and Programmes – Practical Approaches to Policy and Programme Analysis» (Prise en compte du droit à une alimentation adéquate dans les politiques et les plans d'action nationaux en matière de sécurité alimentaire et nutritionnelle – Approches pratiques de l'analyse des politiques et des programmes), l'adjectif «adéquate» est défini comme suit: «i) suffisante en quantité et en contenu nutritionnel pour garantir une bonne nutrition dans le cadre d'un mode de vie sain et actif; ii) exempt de substances nocives; et iii) culturellement acceptable pour le consommateur».

¹² Dans le rapport du HLPE intitulé «Pertes et gaspillages de nourriture dans un contexte de systèmes alimentaires durables», la notion de système alimentaire est définie comme suit: «Un système alimentaire est constitué de l'ensemble des éléments (environnement, individus, apports, processus, infrastructures, institutions, etc.) et des activités liés à la production, à la transformation, à la distribution, à la préparation et à la consommation des denrées alimentaires, ainsi que du résultat de ces activités, notamment sur les plans socioéconomique et environnemental».

11. Dans le cadre de la Déclaration de Rome sur la nutrition adoptée par la CIN2¹³, l'accent a été mis sur l'importance des systèmes alimentaires durables pour la nutrition ainsi que sur les obstacles que les systèmes alimentaires doivent actuellement surmonter pour fournir une alimentation saine et adéquate et contribuer à des régimes alimentaires variés, équilibrés et sains. Plusieurs facteurs, notamment l'ampleur des pertes et gaspillages de nourriture, contribuent à rendre les systèmes alimentaires actuels non durables à l'échelle mondiale, avec des conséquences souvent désastreuses allant bien au-delà des simples préoccupations de santé publique pour s'étendre aux sphères économique, sociale et politique.

12. Le CSA s'appuiera sur les travaux existants pour établir des liens entre les systèmes alimentaires et la nutrition. Il apportera une valeur ajoutée en procurant à un large éventail de parties intéressées par la sécurité alimentaire et la nutrition, notamment aux petits producteurs alimentaires et aux personnes exposées à l'insécurité alimentaire et à la malnutrition, des occasions de travailler ensemble sur les questions de fond présentant un intérêt commun et de s'accorder sur des recommandations, en coordonnant leurs activités. Les rapports du HLPE, dont le prochain, consacré à la nutrition et aux systèmes alimentaires, seront d'une importance capitale puisqu'ils donneront accès à des informations factuelles, produites de manière indépendante et fondées sur des recherches, des données et des études techniques de qualité ainsi que sur des connaissances empiriques.

IV. LES DIFFÉRENTES FONCTIONS INHÉRENTES AU TRAVAIL DU CSA DANS LE DOMAINE DE LA NUTRITION

13. Conformément au rôle du CSA qui, aux termes de la définition énoncée dans le document relatif à la réforme du CSA (CFS:2009/2 Rev.2), consiste à offrir une plateforme de débats et de coordination à l'échelle mondiale afin de renforcer la collaboration entre les parties intéressées par la sécurité alimentaire et la nutrition¹⁴, le travail du Comité en matière de nutrition s'articulera autour de trois fonctions interconnectées et se renforçant mutuellement: la convergence des politiques, le partage des enseignements tirés et des bonnes pratiques et, pour finir, l'utilisation de la plateforme du CSA pour suivre les progrès accomplis (voir le graphique ci-après).

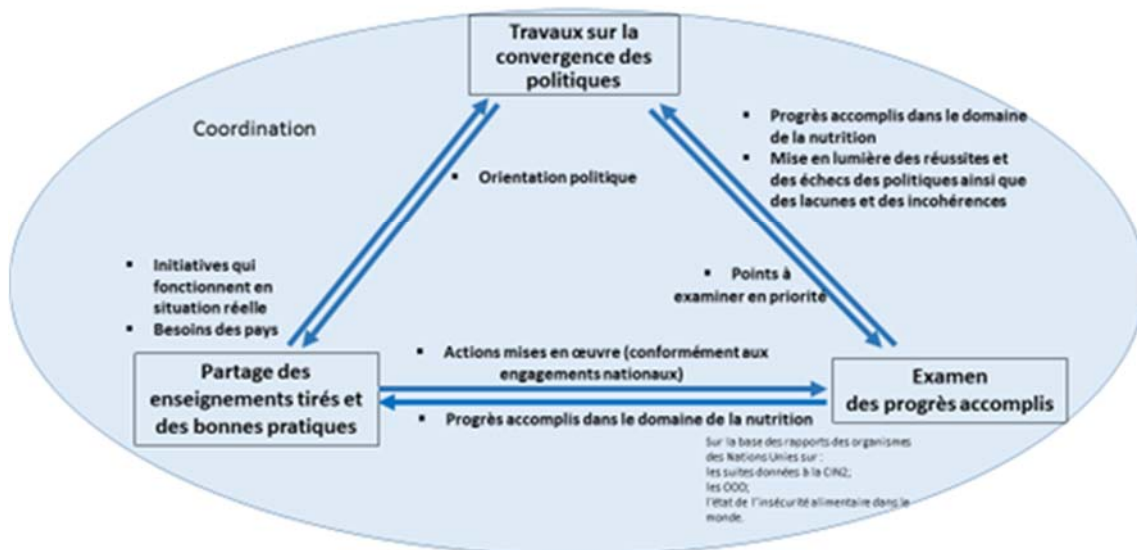
14. L'action du CSA en faveur de la convergence des politiques fournira aux pays des orientations politiques pour l'ensemble des principaux secteurs concernés. À cet égard, le CSA tirera parti des travaux réalisés dans le cadre des deux autres fonctions afin de s'assurer que ses orientations politiques sont efficaces et adaptées aux besoins des pays – du point de vue politique, institutionnel, technique et des capacités – et qu'elles se traduisent par des politiques ayant des effets positifs dans le domaine de la nutrition. Le suivi des progrès accomplis permettra d'informer le CSA des résultats obtenus tant sur le plan de la lutte contre la malnutrition que sur celui de la concrétisation des engagements à l'échelle nationale, tout en mettant en lumière les réussites et les échecs des politiques de même que les lacunes et les incohérences.

15. Les fonctions et les activités définies dans les sections ci-dessous relativement au travail du CSA en matière de nutrition contribueront, dans les limites du mandat du Comité, aux efforts déployés par la FAO et l'OMS, en collaboration avec le PAM, le FIDA et l'UNICEF, pour mettre en œuvre un programme de travail pour la Décennie d'action des Nations Unies pour la nutrition (2016-2025).

¹³ «Reconnaissons que les actuels systèmes alimentaires sont de plus en plus sollicités afin de fournir à chacun des aliments adéquats, sûrs, variés et riches en nutriments qui contribuent à une alimentation saine, en raison, notamment, des contraintes imposées par la rareté des ressources, la dégradation de l'environnement ainsi que des modes de production et de consommation non durables, les pertes et gaspillages alimentaires et une distribution déséquilibrée», Déclaration de Rome sur la nutrition adoptée par la CIN2.

¹⁴ Les parties intéressées par la sécurité alimentaire et la nutrition comprennent «les gouvernements, les organisations régionales, les organisations et instances internationales, les ONG, les OSC, les organisations de producteurs vivriers, les organisations du secteur privé, les organisations philanthropiques et les autres parties prenantes concernées, en fonction du contexte et des besoins spécifiques de chaque pays» (document relatif à la réforme du CSA, CFS:2009 Rev.2).

Fonctions interconnectées et se renforçant mutuellement



A. CONVERGENCE DES POLITIQUES

16. Les travaux en faveur de la convergence des politiques seront déterminants dans la mobilisation du CSA au service de la nutrition. Ces travaux viseront à améliorer la coordination et la cohérence des politiques dans le cadre d'une approche intersectorielle englobant, entre autres, l'agriculture, la santé et l'assainissement, la protection sociale, le commerce et l'éducation. Ils reposeront sur des connaissances et des analyses politiques fondées sur des éléments concrets et produites en toute indépendance. Ces travaux pourront conduire à la formulation de recommandations politiques, de stratégies internationales, de directives volontaires, de principes ou d'autres cadres politiques, le cas échéant. Ils bénéficieront des apports des pays et des régions ainsi que des conseils d'experts et des avis de l'ensemble des parties prenantes attachées au CSA.

17. Dans le cadre de son orientation initiale sur les systèmes alimentaires, l'action du CSA en faveur de la convergence des politiques permettra de déterminer les changements politiques à opérer pour réorganiser les systèmes alimentaires dans une optique d'amélioration de la nutrition et de promotion d'une alimentation saine, en mettant à profit et en soutenant la mise en œuvre, entre autres, des recommandations politiques de la CIN2¹⁵, avec l'instauration de solides mécanismes de prévention des fraudes et des conflits d'intérêts¹⁶. Cette action devrait permettre de s'attaquer aux causes essentielles de la vulnérabilité à toutes les formes de malnutrition dans les différents types de systèmes alimentaires, que ce soit en milieu rural ou dans ces villes, tout au long du cycle de vie et en fonction des facteurs socioéconomiques, en portant une attention particulière aux groupes les plus démunis et les plus vulnérables.

¹⁵ Divers aspects des systèmes alimentaires sont abordés dans la série de «mesures recommandées à l'appui de systèmes alimentaires durables pour des régimes sains» dans la section «Options politiques et programmes recommandés» du Cadre d'action de la CIN2 (recommandations 8 à 16) et dans d'autres sections pertinentes du document, comme la section «Mesures recommandées en matière d'éducation nutritionnelle et d'information sur la nutrition».

¹⁶ Cadre d'action de la CIN2, par. 4, Recommandation 3.

18. L'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes sont indispensables à la concrétisation des objectifs en matière de nutrition. Les travaux du CSA en faveur de la convergence des politiques valoriseront le rôle fondamental des femmes dans la satisfaction des besoins de leurs familles sur les plans de la nutrition et de la santé, notamment par leur importante contribution à la production, à la transformation, à la commercialisation, à la vente au détail, à la préparation et à la consommation des denrées alimentaires ainsi qu'aux autres activités liées aux systèmes alimentaires. Ils favoriseront l'instauration d'un environnement propice à la participation active des hommes comme des femmes à l'amélioration de la nutrition au niveau des ménages et des individus. Dans cette perspective, il sera nécessaire – lors de la conception et du ciblage de politiques qui façonnent des interventions au niveau des systèmes alimentaires, axées tant sur l'offre que sur la demande, pour favoriser une bonne nutrition –, d'accorder une attention particulière aux objectifs suivants:

- i) promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes d'un bout à l'autre de systèmes alimentaires durables;
- ii) protéger et renforcer non seulement l'accès des femmes aux revenus, aux ressources naturelles et aux intrants agricoles, mais également la maîtrise qu'elles exercent sur ces facteurs;
- iii) reconnaître l'importance de la nutrition maternelle et infantile, en mettant en particulier l'accent sur la dénutrition;
- iv) promouvoir des actions efficaces qui tiennent compte des rôles distincts joués par les hommes et les femmes, notamment en matière d'éducation nutritionnelle.

19. Les priorités pour les travaux futurs en faveur de la convergence des politiques sur la nutrition et les systèmes alimentaires ainsi que la nature des mesures politiques qui en découleront (recommandations, directives, principes, etc.) seront définies, entre autres, à la lumière des données factuelles issues du prochain rapport du HLPE sur la nutrition et les systèmes alimentaires qui sera publié en octobre 2017. Les priorités seront également établies en fonction, d'une part, d'expériences et d'approches concrètes dans les domaines de la mise en œuvre de politiques publiques efficaces et, d'autre part, du suivi des progrès accomplis par rapport aux objectifs fixés en matière de nutrition (sur la base des rapports des organismes des Nations Unies sur les ODD, de l'État de l'insécurité alimentaire dans le monde remanié et de la mise en œuvre des engagements pris à la CIN2), sachant que ces deux mécanismes pourraient entrer en vigueur lors de la plénière en octobre 2017. La proposition du Groupe de travail à composition non limitée relativement à la mobilisation du CSA au service de la nutrition sera insérée dans le Programme de travail pluriannuel du CSA pour 2018-2019.

Tableau 1: activités du CSA dans le domaine de la nutrition – convergence des politiques

Activité	Qui	Quand	Résultat
1.1 Préparation d'un rapport du HLPE sur la nutrition et les systèmes d'alimentation pour jeter les bases d'un processus à parties prenantes multiples fondé sur le consensus	HLPE	Diffusion du rapport prévue lors de la quarante-quatrième session du CSA en octobre 2017	Ensemble d'informations et données factuelles permettant de définir les priorités et la nature des mesures politiques
1.2 Organisation de plusieurs manifestations pour faire émerger une vision commune des enjeux et jeter les fondements d'une intervention éclairée du Comité sur le plan de la	Secrétariat du CSA	Période intersessions 2016-2017	Compréhension commune des enjeux inhérents à la nutrition et aux systèmes alimentaires (étape préparatoire à la réalisation des travaux en faveur de la

convergence des politiques ¹⁷			convergence des politiques)
1.3 Examen de l'avant-projet du rapport du HLPE sur la nutrition et les systèmes alimentaires	Groupe de travail à composition non limitée sur la nutrition	Période intersessions 2016-2017	Présentation, par les membres du Groupe de travail, de leurs commentaires au HLPE à titre individuel et volontaire
1.4 Examen du programme de travail de la Décennie d'action des Nations Unies pour la nutrition et définition de la contribution potentielle du CSA dans le cadre du mandat qui lui est confié	Groupe de travail à composition non limitée sur la nutrition	Période intersessions 2016-2017, avec approbation à la quarante-quatrième session du CSA, en octobre 2017	Contribution à la mise en œuvre de la Décennie d'action pour la nutrition, adoptée en plénière
1.5 Définition des priorités et des mesures politiques associées aux travaux sur la convergence des politiques à la lumière du rapport du HLPE sur la nutrition et les systèmes alimentaires, des enseignements tirés et des bonnes pratiques ainsi que des progrès accomplis en matière de réalisation des objectifs relatifs à la nutrition	Groupe de travail à composition non limitée sur la nutrition	Période intersessions 2017-2018, avec approbation à la quarante-cinquième session du CSA, en octobre 2018	Cadre de référence adopté en plénière (avec établissement de la portée, de la durée et des besoins en ressources)
1.6 Élaboration des produits relatifs aux politiques pour les domaines prioritaires	Groupe de travail à composition non limitée sur la nutrition	Après la quarante-cinquième session du CSA, en octobre 2018	Consensus global en plénière sur les orientations politiques, entraînant une convergence accrue des politiques et une action coordonnée

B. PARTAGE DES ENSEIGNEMENTS TIRÉS ET DES BONNES PRATIQUES

20. La mise en commun des pratiques et des enseignements tirés des expériences réussies dans le cadre des efforts déployés pour améliorer les résultats obtenus en matière de nutrition dans le contexte des travaux du CSA constitue un formidable moyen d'encourager les parties prenantes du Comité à

¹⁷ Ces manifestations peuvent être organisées sur la base d'exposés techniques ou de documents de discussion du Comité permanent de la nutrition du système des Nations Unies, lesquels peuvent aborder des questions relatives aux investissements en faveur d'un système alimentaire sain, au descriptif et à l'architecture de la nutrition dans le monde ou encore aux répercussions du changement climatique sur la nutrition.

adopter, à adapter et à transposer à une plus grande échelle des pratiques éprouvées et efficaces, propres à un pays et à un contexte donnés. Cette approche permet de mieux appréhender les différents obstacles et les méthodes les plus efficaces pour les surmonter. Il s'agit de mobiliser tous les pays, quelles que soient leur richesse, la nature de leurs problèmes de malnutrition et les caractéristiques de leurs systèmes alimentaires. Les données ainsi recueillies serviront à alimenter les travaux du CSA sur la convergence des politiques, de façon qu'ils tiennent compte des besoins des différents pays.

21. L'ensemble des acteurs concernés dans les différents pays échangeront, à titre volontaire, les enseignements tirés et les bonnes pratiques eu égard à certains sujets, notamment dans le cadre d'échanges Sud-Sud et d'échanges triangulaires, à l'occasion de manifestations organisées pendant les périodes intersessions et pendant la plénière qui se déroulera en octobre 2017. Ces échanges seront animés par les pays et axés sur les expériences que ces derniers auront menées dans des domaines particuliers, ce qui permettra de repérer de manière plus systématique les initiatives qui fonctionnent et celles qui ne fonctionnent pas ainsi que les lacunes sur le plan des connaissances.

22. Les bonnes pratiques seront fidèles aux valeurs défendues par le CSA, telles qu'elles sont énoncées dans le Cadre de référence pour la mise en commun des expériences et des bonnes pratiques élaboré par le Groupe de travail à composition non limitée sur le suivi¹⁸. Les enseignements tirés et les bonnes pratiques seront synthétisés dans le document final adopté par le CSA et mis à la disposition des parties prenantes du Comité.

Tableau 2: activités du CSA dans le domaine de la nutrition – mise en commun des enseignements tirés et des bonnes pratiques

Activité	Qui	Quand	Résultat
2.1 Mise en commun par les pays des enseignements tirés et des bonnes pratiques sur des sujets donnés, notamment dans le cadre d'échanges Sud-Sud et d'échanges triangulaires	Les pays, en collaboration avec les initiatives et les plateformes existantes ¹⁹	Échanges pendant les périodes intersessions et pendant la semaine où se tiendront la prochaine plénière du CSA (quarante-quatrième session, en octobre 2017, quarante-cinquième session, en octobre 2018, puis tous les deux ans par la suite)	Meilleure compréhension des pratiques concluantes au niveau national pour stimuler l'action et la coordination et pour définir la portée et la nature des travaux en matière de convergence des politiques

C. PLATEFORME DU CSA POUR LE SUIVI DES PROGRÈS ACCOMPLIS

23. Dans le cadre de cette fonction, le CSA fournira une plateforme visant à mettre en lumière les réussites et les échecs des diverses politiques, approches et interventions ainsi que les lacunes et les incohérences observées, et à promouvoir une réponse coordonnée du Comité, commune à tous les acteurs aux niveaux mondial, régional et national, dans une perspective d'amélioration de la nutrition.

¹⁸ Les valeurs énoncées dans le «Cadre de référence pour la mise en commun des expériences et des bonnes pratiques relatives à l'application des décisions et recommandations du CSA par l'intermédiaire de manifestations nationales, régionales et mondiales» sont les suivantes: ouverture et participation; analyse fondée sur des éléments concrets; durabilité environnementale, économique et sociale; égalité des sexes; concentration des efforts sur les groupes les plus vulnérables et les plus marginalisés; approche multisectorielle et résilience des moyens d'existence.

¹⁹ Comprend notamment le Mouvement pour le renforcement de la nutrition (SUN).

24. En ce qui concerne la CIN2, le CSA invitera la FAO et l'OMS à présenter, en plénière du CSA sur une base biennale, leur rapport conjoint sur l'état d'avancement général de la mise en œuvre des engagements pris lors de la CIN2.

25. Une communication sera établie entre le CSA d'une part et l'OMS et la FAO d'autre part. La présidence du CSA informera les organes directeurs des deux organismes des Nations Unies (Assemblée mondiale de la Santé de l'OMS et Conférence de la FAO) de l'avancement des travaux du Comité en matière de nutrition, à titre de contribution aux activités engagées dans le sillage de la CIN2. Cette démarche témoignera d'une volonté de participer activement aux efforts de collaboration multisectorielle dans le domaine de la nutrition, en jetant des ponts entre l'agriculture, la sécurité alimentaire et la santé en vue d'améliorer les résultats obtenus en matière de nutrition. Il s'agira d'un signal fort envoyé aux pays, à l'appui de leurs initiatives de collaboration intersectorielle visant l'amélioration de la nutrition et de la santé pour tous. L'action du CSA relativement au suivi des progrès accomplis dans le domaine de la nutrition devrait également s'inscrire dans le cadre de la participation du Comité au Forum politique de haut niveau²⁰.

Tableau 3: activités du CSA dans le domaine de la nutrition – plateforme pour le suivi des progrès accomplis

Activité	Qui	Quand	Résultat
3.1 Établissement d'un espace et d'un cadre pour les futurs mécanismes de suivi des progrès accomplis afin de débattre de l'avancement de la mise en œuvre des politiques et des actions en lien avec les activités du CSA en matière de nutrition.	OMS et FAO pour le suivi de la CIN2 SOFI remanié pour le suivi des ODD	Communication de rapports sur les suites données à la CIN2 à compter de la quarante-quatrième session du CSA, en octobre 2017, puis tous les deux ans pendant la Décennie d'action des Nations Unies pour la nutrition (2016-2025), en alternance avec la mise en commun des enseignements tirés et des bonnes pratiques Communication de rapports annuels sur l'état de l'insécurité alimentaire dans le monde à compter de 2017	Communication d'informations au CSA sur les progrès accomplis en matière de réduction de la malnutrition ainsi que sur les réussites et les échecs des diverses actions menées et sur les lacunes et les incohérences observées, ce qui permettra d'alimenter les travaux sur la convergence des politiques et de promouvoir la coordination
3.2 Communication d'informations aux organes directeurs sur les travaux du CSA en matière de nutrition, à titre de contribution aux activités engagées dans le sillage de la CIN2 (sur la base des rapports présentés en plénière)	Présidence du CSA	Conférence de la FAO et Assemblée mondiale de la Santé de l'OMS, tous les deux ans à compter de 2017	Amélioration de la coordination multisectorielle avec des organes intergouvernementaux clés

²⁰ Voir le document «Mobilisation du CSA au service du Programme de développement durable à l'horizon 2030» (CFS 2016/43/6), qui sera présenté pour approbation à la quarante-troisième session du CSA.

3.3 Participation au Forum politique de haut niveau aux fins du suivi des progrès accomplis dans le domaine de la nutrition dans le cadre des travaux du CSA relatifs aux ODD	Secrétariat, Bureau/groupe consultatif, Plénière	À déterminer en fonction du calendrier du Forum politique de haut niveau	Contribution du CSA relative à la nutrition dans le cadre de l'analyse thématique mondiale du Forum politique de haut niveau
---	--	--	--